

**PROCÈS VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 22 mars 2023 (20 heures 00)**

Convocation et Affichage : 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

**Présents** : Messieurs JARDIN Rodolphe, CHATELLIER Julien, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames FORNERET Sarah, GALMEL Isabelle, JOUANNE Lydie, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, YBERT Sandra  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s)** : 3            Mr AUBIN Luc donne pouvoir à Mr JARDIN Rodolphe  
   Mme MALERBA Lydie donne pouvoir à Mme YBERT Sandra  
   Mr COUILLARD Arnaud donne pouvoir à Mr EDINE Pierre

**Absent(s) non excusé** : 0

**Nombre de conseillers en exercice** :

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Vote et approbation des budgets communaux 2022
2. Vote des budgets primitifs assainissement et commune 2023
3. Fiscalité directe locale : vote des taxes 2023
4. Affaires diverses

**Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Bricqueville la Blouette. Madame LERAUX Muriel est choisie comme secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire présente Monsieur LEBEURRIER Marc, Conseiller aux décideurs locaux, du service de gestion comptable de Coutances. Celui-ci se propose de présenter :

- les chiffres des exercices 2022 et 2023,
- les simulations de taxes 2023 à voter,
- et à fournir quelques données de compréhension sur l'état de la trésorerie communale

**DEL 2023/03/22-01 et 02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION et DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ASSAINISSEMENT 2022**

**Rapporteur M. LEBEURRIER Marc**

M. LEBEURRIER donne lecture des résultats du compte de gestion - budget Assainissement

Dépenses de fonctionnement : 57 758,94 €

Recettes de fonctionnement : 63 152,57 €

Résultat d'exercice 2022 : excédent de 5 393,63 €

Résultat d'exercice 2021 : excédent de 12 319,22 €

Soit un résultat de clôture 2022 : excédent de 17 712,85 €

Dépenses d'investissement : 34 563,30 €  
Recettes d'investissement : 33 794,81 €  
Résultat d'exercice 2022 : déficit de 768,49 €  
Résultat d'exercice 2021 : déficit de 4 704,01 €  
Résultat de clôture 2022 : déficit de 5 472,50 €  
Reste à réaliser dépenses 2022 : 7 774,80 €

Affectation des résultats

- au « 002 » recettes de fonctionnement pour 4 465,55 €  
- au « 001 » dépenses d'investissement pour 5 472,50 €  
- au « 1068 » excédent de fonctionnement pour 13 247,30 €

**A l'unanimité le conseil valide les résultats du compte de gestion assainissement 2022 et approuve le report**

M. LEBEURRIER indique que le compte administratif communal est conforme avec la comptabilité du S.G.C.  
Il détaille les dépenses et recettes par chapitres

**A l'unanimité, le conseil valide le compte administratif du budget assainissement 2022**

**DEL 2023/03/22-03 et 04 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION et DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET COMMUNE 2022**

**Rapporteur M. LEBEURRIER Marc**

M. LEBEURRIER donne lecture des résultats du compte de gestion - budget Commune

Dépenses de fonctionnement : 235 037,31 €  
Recettes de fonctionnement : 276 833,49 €  
Résultat d'exercice 2022 : excédent de 41 796,18€  
Résultat d'exercice 2021 : excédent de 163 686,01 €  
Soit un résultat de clôture 2022 : excédent de 205 482,19 €

Dépenses d'investissement : 31 312,50 €  
Recettes d'investissement : 39 015,33 €  
Résultat d'exercice 2022 : excédent de 7 702,83 €  
Résultat d'exercice 2021 : déficit de 9 372,34 €  
Résultat de clôture 2022 : déficit de 1 669,51 €  
Reste à réaliser dépenses 2022 : 81 130,00 €  
Reste à réaliser recettes 2022 : 32 452,00 €

Affectation des résultats

- au « 002 » recettes de fonctionnement pour 155 134,68 €  
- au « 001 » dépenses d'investissement pour 50 347,51 €  
- au « 1068 » excédent de fonctionnement pour 1 669,51 €

**A l'unanimité le conseil valide les résultats du compte de gestion commune 2022 et approuve le report.**

M. LEBEURRIER indique que le compte administratif communal est conforme avec la comptabilité du S.G.C.  
Il détaille les dépenses et recettes par chapitres

**A l'unanimité, le conseil valide le compte administratif du budget commune 2022**

M. le Maire informe le conseil des décisions prises par la commission finances pour la préparation des budgets communaux 2023 et validé lors d'un rendez-vous avec M. LEBEURRIER

## **DEL 2023/03/22-05 APPROBATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023**

**Rapporteur M. LEBEURRIER Marc**

### **Présentation du budget par M. LEBEURRIER**

Section de fonctionnement : 78 869,63 €

Section d'investissement : 45 406,77 €

Avec affectation des résultats comme suit :

- au « 002 » recettes de fonctionnement pour 4 465,55 €

- au « 001 » dépenses d'investissement pour 5 472,50 €

- au « 1068 » excédent de fonctionnement pour 13 247,30 €

M. le Maire demande au conseil s'il y a des interrogations sur ce budget

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil valide le budget assainissement 2023**

## **DEL 2023/03/22-06 APPROBATION DU BUDGET COMMUNE 2023**

**Rapporteur M. LEBEURRIER Marc**

Présentation du budget par M. le Maire détaillé par chapitres.

M. LEBEURRIER explique la ligne « 73111 » contributions directes pour l'année 2023 :

A compter de l'année 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires doit être de nouveau voté. Il rappelle que ce taux avait été supprimé avec une compensation pour la commune sur le taux de la taxe foncière, ce qui globalement pour le contribuable n'a eu aucun impact financier.

La revalorisation de la « VL » valeur locative est indexée sur l'indice des prix de la consommation qui, à ce jour, subit l'inflation d'où une augmentation de 7,1 % pour 2023, ce qui a pour conséquence pour la commune une hausse de + 8 380 € en recettes.

Compte tenu du surcoût rencontré pour les dépenses de fonctionnement de la commune, il va être proposé une hausse de 1,26 % des taux communaux.

M. LEBEURRIER revient, sur le constat fait au cours de l'année 2022, sur la capacité de financement de la commune : depuis plusieurs années, la « CAF » capacité d'autofinancement est une année sur deux positive, c'est sur les dépenses de fonctionnement que l'on peut dégager du financement pour les investissements. Il détaille également les propositions envisagées par la communauté de communes Coutances Mer et Bocage lors du conseil communautaire qui a lieu ce jour, soit :

- TF : + 33 %

-TFNB : + 16 %

-TH : + 33,4 %

Cet impact financier concerne les taxes intercommunales.

M. EDINE, conseiller s'interroge sur l'information « recensement », Mme LERAUX, adjointe, explique que cette ligne est augmentée des frais engendrés par le recensement effectué cette année. Elle indique également que la ligne « 678 » est supprimée avec la nouvelle nomenclature comptable « M57 » cette ligne qui retrace l'inscription de la réserve est imputée au « 6588 - impôts » ; elle détaille également la ligne « 60612 » qui est augmentée par rapport au coût d'énergie supplémentaire. Cette hausse sera normalement équilibrée par le bouclier tarifaire mis en place par l'État et non chiffré à ce jour. Un point financier sera fait en cours d'année.

M. le Maire présente la section investissement en indiquant qu'une ligne d'emprunt est prévue pour l'équilibre du budget mais afin de garder l'idée d'une CAF positive sur plusieurs années, il sera peut-être envisagé un autofinancement comme le conseille M. LEBEURRIER.

Mme LERAUX, adjointe, détaille les projets d'investissements envisagés soit :

- la pose de bancs autour de la salle communale, au cimetière, à l'arrêt de bus scolaire

- la pose d'écluses sur la « Vieille route », uniquement l'achat du matériel, la pose sera effectuée par l'agent communal

- la pose de végétaux/palissade autour de la salle communale et du terrain communal
- honoraire d'architecte/maître d'œuvre en vue de la création d'un atelier communal
- le changement de la télésurveillance

Section de fonctionnement : 419 958,12 €

Section d'investissement : 119 045,58 €

Avec affectation des résultats comme suit :

- au « 002 » recettes de fonctionnement pour 155 134,68 €
- au « 001 » dépenses d'investissement pour 50 347,51 €
- au « 1068 » excédent de fonctionnement pour 1 669,51 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil valide le budget 2023 de la Commune**

## **DEL 2023/03/22-07 VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNÉE 2023**

Monsieur le Maire propose la hausse de 1,26 % des taux communaux comme évoqué lors de la présentation du budget primitif communal 2023 et les propose au vote :

- Taxe foncière bâti : 32,16 %
- Taxe foncière non bâti : 22,93 %
- Taxe habitation : 11,08 %

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve et vote les taux proposés.**

Arrivée de Mme Malerba à 21 h 25

### **Affaires diverses**

a. Mme LERAUX, adjointe, demande que soit inscrit à l'ordre du prochain conseil municipal le vote des tarifs communaux ainsi que le vote des subventions. En effet, pour la cantine, une hausse du prix des repas est prévue pour la rentrée 2023 par le centre PEP, prestataire de service.

b. M. le Maire évoque la rencontre qui a eu lieu lundi 20 mars après-midi avec les apprentis en BTS au CFA Agricole de Coutances pour le projet d'aménagement de la place de la mairie. Les plans des canalisations devront leur être transmis. Le projet devra prendre en compte l'innovation et la biodiversité ; il pourra être présenté aux élus à la rentrée 2023, avant la présentation aux habitants.

c. Un projet de cartes des randonnées communales établit conjointement avec les communes voisines est envisagé.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 04 mai 2023 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 34

La secrétaire de séance  
**Muriel LERAUX**



Le Maire  
**Rodolphe JARDIN**

